



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

N° 785 - ÉDITION DU 23 OCTOBRE 2026

COMMUNIQUÉ DVOF

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire & Élective du District se tiendra le **vendredi 27 novembre 2026** à **ATHLETICA**, 64 rue des Bouquinvilles à **Eaubonne**.

Les clubs ont la possibilité d'adresser leurs questions au secrétariat du District jusqu'au **27 octobre 2026** à l'adresse suivante : secretariat@district-foot95.fff.fr.

Consulter l'ordre du jour : [ICI](#)

COMMISSIONS

- Non-utilisation de la FMI
- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Futsal
- Coupes
- Statuts & règlements
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)
- Surveillance des Opérations Électorales (CSOE)
- Arbitrage



STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

REUNION DU 19 OCTOBRE 2026 A 14H00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.



CHAMPIONNAT

Coupe Du Comité U14 / Unique / Unique

Journée du 17 OCTOBRE 2026

Ecouen Fc 24 -	Rc Argenteuil 25	Rc Argenteuil 25 responsable
----------------	------------------	-------------------------------------

Rc Argenteuil 25: **AVERTISSEMENT**

Motif : Les codes du Rc Argenteuil ne fonctionnaient pas.

Anciens D3 / Unique / Poule C

Journée du 18 OCTOBRE 2026

Courdimanche As 31	Magny En Vexin Fc 32	Courdimanche As 31 responsable
--------------------	----------------------	---------------------------------------

Courdimanche As 31: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Championnat Du Dimanche Matin D2 / Unique / Unique

Journée du 18 OCTOBRE 2026

Eaubonne Fc 5	Cosmo Taverny 5	Eaubonne Fc 5 responsable
---------------	-----------------	----------------------------------

Eaubonne Fc 5: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U17 D1 / Unique / Unique

Journée du 18 OCTOBRE 2026

Rc Argenteuil 2	Sarcelles Aas 4	Rc Argenteuil 2 responsable
-----------------	-----------------	------------------------------------

Rc Argenteuil 2: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



fraCOMMISSION CALENDRIERS ORGANISATION DES COMPETITIONS

20 OCTOBRE 2026

Présents : M. Péziere - Podan-Mavounzy (Président)

Assistent : M. Le Rigoleur - Macina (Comité)

Excusés : Mmes Sylvestre – Baudry – M. Cogkul

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COURRIERS CLUBS

GONESSE RC : Mail du 18-10-26
U18 D2 Poule A
Match n° 79019864 du 11-10-2026
GONESSE RC / CHAMPAGNE SFC
Ce match est programmé au 08/11/2026

REMERCIEMENTS ARBITRES

M. SOUMARE Souleymane

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

PUISEUX LOUVRES
ANCIENS D3 Poule C
Match n° 78976208 du 17-10-2026
PUISEUX LOUVRES 95 32 / BRUYERES BERNES 31
Nouvelle date : 08/11/2026

CDM

MONTMORENCY
CDM D1
Match n° 78982607 du 11-10-2026
MONTMORENCY FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5
Nouvelle date : 08/11/2026

SENIORS

DEUIL ENGHIEU
SENIORS D3 Poule B
Match n° 78928211 du 25-10-2026
DEUIL ENGHIEU FC 2 / VILLIERS LE BEL FC 3
INVERSION DE RENCONTRE
Nouvelle installation : ce match se jouera sur les installations de VILLIERS LE BEL

VILLIERS LE BEL
SENIORS D3 Poule B
Match n° 78928271 du 31/01/2027
VILLIERS LE BEL FC 3 / DEUIL DENGHIEN FC 2
INVERSION DE RENCONTRE
Nouvelle installation : ce match se jouera sur les installations de DEUIL DENGHIEN



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

+55 ans

CROISSY

+55 ans Poule C

Match n° 78984136 du 21/03/2027

CROISSY US 10 / COURDIMANCHE AS 10

Nouvelle date : 04/04/2027

+45 ans

CERGY PORTUGAIS

+45 ans Poule C

Match n° 79130183 du 10/10/2026

CERGY PORTUGAIS 35 / ERAGNY AS 36

Nouvelle date : 08/11/2026

FRANCONVILLE

+45 ans Poule C

Match n° 79130191 du 01/11/2026

FRANCONVILLE FC / JOUY LE MOUTIER FC 35

Nouvelle date : 08/11/2026

U18

GONESSE

U18 D2 Poule A

Match n° 79019864 du 11-10-2026

GONESSE RC 21 / CHAMPAGNE SFC 21

Nouvelle date : 08/11/2026

OLYMPIQUE ADAMOIS

U18 D2 Poule B

Match n° 79019825 du 01-11-2026

OLYMPIQUE ADAMOIS 1 / MENU COURT AS 1

Nouvelle date : 08/11/2026

U16

OLYMPIQUE ADAMOIS

U16 D4 Poule B

Match n° 79665513 du 01-11-2026

OLYMPIQUE ADAMOIS 2 / PERSAN US 2

INVERSION DE RENCONTRE

Nouvelle installation : Stade Louis Odinot à PERSAN

PERSAN

U16 D4 Poule B

Match n° 79665553 du 31/01/2027

PERSAN US 2 / OLYMPIQUE ADAMOIS 2

INVERSION DE RENCONTRE

Nouvelle installation : Stade Philippe Grante à L'Isle ADAM

MAGNY EN VEXIN

U16 D4 Poule A

Match n° 79665377 du 18-10-2026

MAGNY EN VEXIN 1 / ST BRICE 3

Nouvelle date : 10/01/2027

1er FORFAIT SANS AMENDE

+45 ans

SAINT LEU

+45 ans Poule C

Match n° 79130184 du 18/10/2026

ENT THILLAY ROISSY / St LEU FC 95 36

ENT THILLAY ROISSY 5 buts 3 pts

St LEU FC 95 36 0 but -1 pt

1er FORFAIT AVEC AMENDE

MARCOUVILLE

U18 D2 Poule A

Match n° 79017090 du 18-10-2026

MARCOUVILLE CITY / SARCELLES AAS 23

MARCOUVILLE CITY 0 but -1 pt

5 buts 3 pts

MARCOUVILLE CITY **Amende 30€**

MENUCOURT

SENIORS D4 Poule D

Match n° 78941818 du 18-10-2026

GONESSE RC 4 / MENU COURT AS 2

GONESSE RC 4 5 buts 3 pts

MENUCOURT AS 2 0 but -1 pt

MENUCOURT AS 2 **Amende 30€**

VEXIN AS

SENIORS D4 Poule B

Match n° 56532828 du 18-10-2026

VEXIN AS / THILLAY VAUD'HERLAND 2

THILLAY VAUD'HERLAND 2 5 buts 3 pts

VEXIN AS 0 but -1 pt

VEXIN AS **Amende 30€**



**MATCH PERDU PAR PENALITE
APRES DEUX APPELS DE FEUILLE DE MATCH**

Application des ART 40.1 et 44.2 du RS du DVOF

VILLIERS LE BEL

SENIORS D3 Poule B

Match n° 78928248 du 20-09-2026

VILLIERS LE BEL FC 3 / SAM 2

VILLIERS LE BEL 0 but -1 pt

SAM 1 but 0 pt

VILLIERS LE BEL FC **Amende 52€**

**1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS
COMMUNICATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

PIERRELAYE

Séniors D4 Poule B

Match n°78941810 du 04-10-2026

PIERRELAYE FC 3 / GONESSE RC 4

COURDIMANCHE AS

ANCIENS D3

Match n°78976211 du 18-10-2026

COURDIMANCHE AS 1 / MAGNY EN VEXIN FC 2

CHAMPAGNE 95 SFS 22

U18 D3 POULE A

Match n°79569338 du 11-10-2026

CHAMPAGNE 95 SFS 22 – COSMO TAVERNY 22

**2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCHS
COMMUNICATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

VILLIERS LE BEL

SENIORS D1

Match n° 78921113 du 04-10-2026

VILLIERS LE BEL FC 2 / BEZONS USO

BEZONS

U16 D3 Poule B

Match n° 79032167 du 11-10-2026

BEZONS USO 21 / PONTOISIENNE JS 21

SARCELLES AAS 3

U15 D1

Match n°55732977 du 03-10-2026

SARCELLES AAS 3 – ENT SSG 1

MONTMAGNY FC

U14 D5 POULE B

Match n°79494250 du 11-10-2026

MONTMAGNY FC 23 – GONESSE RC 24

Prochaine réunion : le 27 octobre à 14 heures



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 19 Octobre 2026

Présents : MM. Huart – Joly- SAID et Mmes Bouazi et Escoignard (comité)

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS CLUBS

GONESSE RC

Mail du 28/09/2026

Foot à 8 – U15F et Séniors F

Nous prenons note de votre demande d'intégrer le critérium U15F et SENIOR F à 8.

Actuellement la commission ne peut donner son accord pour les Séniors F à 8, vous n'avez pas le nombre de licence minima (0 actuellement)

MONTMAGNY FC

Mail du 29/09/2026

Foot à 8 - U15F

À la suite de la réception de votre formulaire d'engagement nous validons l'intégration de vos U15F au criterium foot à 8

VIARMES ASNIERES OL

Mail du 6/10/26

Foot à 8 - Séniors

La commission rappelle que l'horaire ou doivent se jouer les rencontres, séniors F à 8, est fixé entre à 20h30 le vendredi soir. Pour jouer en dehors de ces horaires ou journée, il faut l'accord de votre adversaire. La commission rappelle aussi que les demande de changement de terrain, ou d'horaire se font via foot club

GARGES FCM

Mail du 07/10/26

D1 - Seniors F

Nous accusons réception, après vérification de vos licences U18F et Séniors F D1.

La commission intègre votre équipe sur la prochaine journée J4 le 07/11/26

La rencontre suivante du 10/10/2026 est reportée au 31/10/2026 : n°79772316 ENT. ESSG/FCSAM 2 / GARGES GONESSE FCM 1

CERGY-PONTOISE FC

Mail du 8/10/26

D1 - U15F - U18F

Nous avons bien reçu votre mail pour vos soucis d'horaire.

Les calendriers étant sortie, ils ne sont plus modifiables pour accéder à votre demande de jouer à domicile simultanément.

La commission rappelle que la tranche horaire ou doivent se jouer les rencontres est fixé entre 14h30 et 17h. Pour jouer en dehors de ces horaires il faut l'accord de votre adversaire.

La commission rappelle aussi que les demande de changement de terrain, ou d'horaire se font via foot club

ENTENTE BEAUMONT MOURS

Mail du 14/10/26

Foot à 8 - U18F

Votre inscription est validée après vérification de notre de licences pour le criterium U18F A 8

AS SAINT OUEN L'AUMONE

Mail du 15/10/26

Foot à 8 - U15F

Nous avons bien reçu la feuille de match du match du 10/10/26

Merci d'utiliser les feuilles de match foot à 8

FOOT A 11

FORFAITS

ST BRICE FC 1

Mail du 09/10/26

D1 Séniors F
Match n° du 10/10/26 contre Cergy Pontoise FC1
1er Forfait Avisé

AMENDES

CERGY PONTOISE FC 2
D1 U15F - Match N°79909345 du 10/10/26 - contre Franconville FC
Motif : Feuilles de match irrégulière
10€

ENT ARGENTEUILLAISE 1
D1 U18F - Match n° 79787328 du 10/10/26 contre ENT ESSG-SOISY 2
Motif : Feuilles de match irrégulière
10€

* * *



COMMISSION FOOTBALL POUR LES ENFANTS

19 OCTOBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)

Mr Ait Larbi – M Doucoura – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assiste : Mme Escroignard

Excusés : Mme Bastos (Comité) – M Le Nagard

M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails avant 16h00 le lundi afin d'être pris en compte.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission. La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

CHARS AS : Mail du 14/10/26

Pris note du forfait général de votre équipe U11 pour la suite du critérium et Challenge U11

CHARS AS : Mail du 14/10/26

Pris note du forfait avisé de vos U9 sur le centre du plateau à ARRONVILLE FC le 17/10.

PERSAN US : Mail du 14/10/26

Pris note du forfait avisé d'une équipe U9 sur le centre du plateau à VILLIERS FC le 17/10.

MAGNY FC : Mail du 14/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 le 17/10. La commission annule le centre.

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 14/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 le 17/10. La commission annule le centre.

DOMONT FC : Mail du 13/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du Challenge U10 et du Festival Foot U13. La commission reporte le centre du Challenge U10 au 07/11 et transfère le centre du Festival Foot U13 à FOSSES UF.

GARGES FCM : Mail du 13/10/26

Pris note de votre demande pour vos déplacements U6/U7 – U8 et U9. La commission essaiera de vous affecter sur les plateaux près de chez vous.

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 16/10/26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos 3 équipes U8 sur le centre du plateau à ADAMOIS O. le 17/10.

GAFEPB : Mail du 16/10/26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U8 sur le centre du plateau à EAUBONNE FC et de votre équipe U10 sur le centre du Challenge U10 à ARGENTEUIL FC. le 17/10.

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 15/10/26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U13 sur le centre du Festival Foot U13 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS le 17/10.

ARRONVILLE FC : Mail du 18/10/26

Pris note de votre demande de remboursement des goûters. Les documents étant tous déposés dans FAL, la commission transmet votre demande à la comptabilité pour versement sur le compte club.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 17/10/26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U13 sur le centre Festival Foot U13 à ARGENTEUIL FC le 17/10.

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 16/10/26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U13 sur le centre Festival Foot U13 à PERSAN US le 17/10

ECOUEN FC : Mail du 16/10/26

Pris note de votre demande concernant vos équipes 3 & 4 sur le critérium U10 de la 1^{ère} phase.



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

BEZONS USO : Mail du 19/10/26

Pris note de votre demande concernant le 1^{er} tour du Challenge U13 à ST OUEN AS. La commission effectue les vérifications

CHAMPAGNE SFC : Mail du 19/10/26

Pris note de votre demande concernant le 1^{er} tour du Challenge U10 à ST OUEN AS. La commission effectue les vérifications

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 19/10/26

Pris note de votre envoi de feuille de présence de vos U8. La commission vous rappelle que c'est à vous de la déposer dans FAL et qu'en aucun cas ces feuilles ne doivent être envoyées à la commission.

CHALLENGE U10

Centres du 1^{er} Tour reportés au Samedi 7 Novembre 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

9h45 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon

10h00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 18** minutes (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **1 x 25** minutes (sans mi-temps)

Qualification :

Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 30 Janvier 2027.

Toutes les informations complémentaires concernant l'organisation de ce 1^{er} tour vous seront communiquées ultérieurement.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Clubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié ou non licencié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U10 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre 2	FRANCONVILLE FC
	ST BRICE FC 1
	ST BRICE FC 3
	FRANCONVILLE FC 2
	FRANCONVILLE FC 4

Centre 17	BEZONS USO
	BEZONS USO 3
	BEZONS USO 1
	MONTMORENCY FC 1
	ST BRICE FC 2

Centre 25	DOMONT FC
	COSMO TAVERNY 2
	DOMONT FC 1
	VILLIERS FC 1
	VILLIERS FC 3



FESTIVAL FOOT U13

Centres du 1^{er} Tour reportés au Samedi 7 Novembre 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi après-midi

13h15 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon

13h30 : Début de la Jonglerie (**obligatoire avant les rencontres**)

14h00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les deux premiers de chaque centre et les 14 meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 7 Février 2027.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement du Festival Foot U13 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e) ou non licencié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U10 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre 15	VAUREAL FCM
	SARCELLES AAS 2
	ST BRICE FC 1
	VAUREAL FCM 2
	JOUY FC 3

Centre 18	MONTMAGNY FC
	ST BRICE FC 2
	ST BRICE FC 3
	VILLIERS FC 3
	MONTMAGNY FC 1



CHALLENGE REGIONAL U11

1^{er} Tour au Samedi 7 Novembre 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

9h45 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon

10h00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 18** minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **1 x 25** minutes (sans mi-temps)

Vous retrouverez tous les documents dans FAL pour les clubs recevant un centre.

Comme annoncé lors des différentes réunions de début de saison, aucune équipe sera éliminée sauf pour sanction administrative (joueur non licencié ou non qualifié...etc)

Un classement est établi à la fin de chaque tour pour déterminer les groupes du tour suivant. A la fin du 3^{ème} tour, les 8 premières équipes seront qualifiées pour la Finale Départementale du Samedi 24 Avril 2027.

Si plusieurs équipes d'un même club se retrouvent dans ces 8 premières équipes, seule la mieux classée sera retenue pour la Finale et donc la 9^{ème} et/ou 10^{ème} seront repêchées.

Un bonus « Attaque » est également mis en place. La commission attribuera un coefficient pour chaque but marqué



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

Centre 1	CERGY PONTOISE FC	Centre 2	ENTENTE SSG	Centre 3	SOISY AM FC	Centre 4	BELLOY ST MARTIN ASC
	ST BRICE FC 3		CERGY PONTOISE FC 6		ST OUEN AS 3		BELLOY ST MARTIN ASC 1
	ST BRICE FC 1		CERGY PONTOISE FC 4		ST OUEN AS 1		MONTSOULT BAILLET US 1
	CERGY PONTOISE FC 3		ENTENTE SSG 4		SOISY AM FC 2		ROISSY US 2
	CERGY PONTOISE FC 1		ENTENTE SSG 2		SOISY AM FC 4		CORMEILLAS ACS 2

Centre 5	MARCOUVILLE CITY CPA	Centre 6	GONESSE RC	Centre 7	BEZONS USO	Centre 8	JOUY FC
	CERGY PONTOISE FC 8		EAUBONNE FC 1		GOUSSAINVILLE FC 2		GONESSE RC 2
	CERGY PONTOISE FC 5		SURVILLIERS AVENIR 1		VEXIN AS 2		GONESSE RC 4
	MARCOUVILLE CITY CPA 1		GONESSE RC 1		BEZONS USO 1		JOUY FC 3
	ARRONVILLE FC 1		GONESSE RC 3		BEZONS USO 3		JOUY FC 1

Centre 9	PERSAN US	Centre 10	ENT. BEAUMONT MOURS	Centre 11	SARCELLES AAS	Centre 12	HERBLAY ES
	FRANCONVILLE FC 4		ST PRIX ES 2		GARGES FCM 1		HERBLAY ES 1
	FRANCONVILLE FC 2		BEZONS USO 2		GARGES FCM 4		HERBLAY ES 3
	PERSAN US 3		ENT. BEAUMONT MOURS 3		SARCELLES AAS 2		ST LEU FC 1
	PERSAN US 1		ENT. BEAUMONT MOURS 1		ST OUEN AS 2		MENUCOURT AS 1

Centre 13	CHAUMONTEL LUZ.	Centre 14	SOISY AM FC	Centre 15	ST PRIX ES	Centre 16	ERMONT AMS
	MARLY ES 1		SOISY AM FC 3		VILLIERS FC 2		ERMONT AMS 1
	CHAUMONTEL LUZ. 1		SOISY AM FC 1		ST PRIX ES 1		ERMONT AMS 3
	VILLIERS FC 1		BRUYERES BERNES USM 1		SARCELLES AAS 1		VAUREAL FCM 2
	VILLIERS FC 3		ADAMOIS O 2		SARCELLES AAS 3		MONTIGNY FC 2

Centre 17	MONTSOULT BAILLET US	Centre 18	FOSSÉS UF	Centre 19	GROSLAY FC	Centre 20	CHAMPAGNE SFC
	GROSLAY FC 2		FOSSÉS UF 2		BEAUCHAMP AS 1		CHAMPAGNE SFC 1
	PONTOISIENNE JS 1		FOSSÉS UF 4		BEAUCHAMP AS 3		ERMONT ACF 1
	MONTSOULT BAILLET US 1		OSNY FC 3		OSNY FC 2		ARNOUVILLE FAS 1
	VALLEE DU SAUSSERON 1		OSNY FC 1		GROSLAY FC 1		GAFEPB 1

Centre 21	COURDIMANCHE AS	Centre 22	ERMONT ACF	Centre 23	ARGENTEUIL FC	Centre 24	ARGENTEUIL RC
	COSMO TAVERNY 2		VEMARS ST WITZ FC 1		CORMEILLAS ACS 3		PUISEUX LOUVRES FC 1
	MAGNY FC 1		EAUBONNE FC 2		CORMEILLAS ACS 1		ARGENTEUIL RC 1
	MARCOUVILLE CITY CPA 2		ERMONT ACF 2		ARGENTEUIL FC 3		ARGENTEUIL FC 2
	COURDIMANCHE AS 2		JOY FC 2		ARGENTEUIL FC 1		ARGENTEUIL FC 4

Centre 25	VAUREAL FCM	Centre 26	ERAGNY FC	Centre 27	NEUVILLE AS	Centre 28	THILLAY ESM
	VEXIN AS 3		HERBLAY ES 2		NEUVILLE AS 2		DOMONT FC 1
	VEXIN AS 1		FRETTOISE ES 1		PIERRELAIE FC 2		THILLAY ESM 2
	CERGY PONTOISE FC 2		ERAGNY FC 1		COURDIMANCHE AS 1		FOSSÉS UF 3
	VAUREAL FCM 1		ERAGNY FC 3		PONTOISIENNE JS 2		FOSSÉS UF 1

Centre 29	ROISSY US	Centre 30	FRANCONVILLE FC	Centre 31	AUVERS ENNERY FC	Centre 32	ECOUEN FC
	VIARMES ASNIERES OL 2		MERY MERIEL FC 1		NEUVILLE AS 1		MONTMAGNY FC 4
	AJED 2		ECOUEN FC 1		MERY MERIEL FC 2		MONTMAGNY FC 2
	PUISEUX LOUVRES FC 2		FRANCONVILLE FC 1		PERSAN US 2		DEUIL ENGHEN FC 2
	ROISSY US 1		FRANCOVNILEL FC 3		AUVERS ENNERY FC 1		ECOUEN FC 2

Centre 33	ADAMOIS O	Centre 34	VIARMES ASNIERES OL	Centre 35	GOUSSAINVILLE FC	Centre 36	COSMO TAVERNY
	GARGES FCM 2		VIARMES ASNIERES OL 3		ARGENTEUIL RC 2		EZANVILEL US 1
	ADAMOIS O 1		VIARMES ASNIERES OL 1		ERAGNY FC 2		MAGNY FC 2
	THILLAY ESM 1		ST LEU FC 2		GOUSSAINVILLE FC 1		COSMO TAVERNY 3
	MARLY ES 2		PRESLES FC 1		PIERRELAIE FC 1		COSMO TAVERNY 1

Centre 37	MENUCOURT AS	Centre 38	BEAUCHAMP AS	Centre 39	AJED	Centre 40	MONTMAGNY FC
	MONTMORENCY FC 1		ENT. BEAUMONT MOURS 2		AJED 3		DEUIL ENGHEN FC 1
	MENUCOURT AS 2		ERMONT AMS 2		AJED 1		ARNOUVILLE FAS 2
	ENTENTE SSG 1		MONTMAGNY FC 1		BOUFFEMONT ACF 1		ST BRICE FC 2
	ENTENTE SSG 3		MONTMANGY FC 3		BEAUCHAMP AS 2		MONTMORENCY FC 2



1^{er} APPEL FEUILLES DU CHALLENGE U10

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de ADAMOIS O. 1 – THILLAY ESM 1 – CORMEILLAIS ACS 1 & CORMEILLAIS ACS 3 - 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à CORMEILLAIS ACS.
Feuilles à scanner en 1 seul document et à déposer impérativement dans FAL

ADAMOIS O. : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à CORMEILLAIS ACS

THILLAY ESM : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à CORMEILLAIS ACS

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de l'ENTENTE SSG 1 – ENTENTE SSG 3 – BOUFFEMONT AC 1 – SURVILLIERS AVENIR 1 - 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à ENTENTE SSG.
Feuilles à scanner en 1 seul document et à déposer impérativement dans FAL

BOUFFEMONT AC : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à ENTENTE SSG

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à ENTENTE SSG

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de FRANCONVILLE FC 1 – FRANCONVILLE FC 3 – PIERRELAYE FC 2 – ERMONT ACF 1 - 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à PIERRELAYE FC
Feuilles à scanner en 1 seul document et à déposer impérativement dans FAL

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de vos équipes 1 & 3 sur 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à PIERRELAYE FC

ERMONT ACF : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à PIERRELAYE FC

GARGES FCM : 1^{er} appel des feuilles de présence des équipes de GOUSSAINVILLE FC 1 – GOUSSAINVILLE FC 3 – GARGES FCM 1 & GARGES FCM 3 - 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à GARGES FCM **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL**

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de vos équipes 1 & 3 sur 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à GARGES FCM

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de COURDIMANCHE AS 1 – MAGNY FC 1 & PONTOISIENNE JS 2 - 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à GARGES FCM. **Feuilles à scanner en 1 seul document et à déposer impérativement dans FAL**

MAGNY FC : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à COURDIMANCHE AS

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Challenge U10 du 17/10/26 à COURDIMANCHE AS



1^{er} APPEL FEUILLES DU FESTIVAL FOOT U13

ST LEU FC : 1^{er} appel de feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de ARGENTEUIL RC 1 – ARGENTEUIL RC 3 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & ST LEU FC 1 - 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à ST LEU FC.

Feuilles à scanner en 1 seul document et à déposer impérativement dans FAL

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de vos équipes 1 & 3 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à ST LEU FC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à ST LEU FC

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de MARCOUVILLE CITY CPA 1 – ENTENTE SSG 1 – ST PRIX ES 2 & PIERRELAYE FC 2 - 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à PIERRELAYE FC.

Feuilles à scanner en 1 seul document et à déposer impérativement dans FAL

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à PIERRELAYE FC

ENTENTE SSG : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à PIERRELAYE FC

ST PRIX ES : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 2 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à PIERRELAYE FC

GARGES FCM : 1^{er} appel des feuilles de présence des équipes de GARGES FCM 1 – EZANVILLE US 1 – GOUSSAINVILLE FC 1 & DEUIL ENGHIE FC 1 - 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à GARGES FCM. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL**

EZANVILLE US : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à GARGES FCM

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à GARGES FCM

DEUIL ENGHIE FC : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à GARGES FCM

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de l'ENTENTE SSG 2 & 3 & HERBLAY ES 1 - 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à GARGES FCM. **Feuilles à scanner en 1 seul document et à déposer impérativement dans FAL**

HERBLAY ES : 1^{er} appel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à ENTENTE SSG

DEUIL ENGHIE FC : 1^{er} appel des feuilles de présence des équipes de DEUIL ENGHIE FC 1 – VAUREAL FCM 1 & GOUSSAINVILLE FC 2 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à DEUIL ENGHIE FC. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL**

VAUREAL FCM : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de votre équipe 1 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à DEUIL ENGHIE FC

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de votre équipe 2 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à DEUIL ENGHIE FC



ST OUEN AS : 1^{er} appel des feuilles de présence des équipes de MARCOUVILLE CITY CPA 2 – ST OUEN AS 2 & ARGENTEUIL FC 2 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à ST OUEN AS. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL**

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de votre équipe 2 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à ST OUEN AS

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel des photos de la feuille de présence de votre équipe 2 sur 1^{er} tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à ST OUEN AS

1^{er} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

U6/U7 du 10/10/2026

Secteur EST

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 1 à ECOUEN le 10/10/26

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 à VILLIERS LE BEL FC le 10/10/26

ADAMOIS O. : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 à VILLIERS LE BEL FC le 10/10/26

THILLAY ESM : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 à GOUSSAINVILLE FC le 10/10/26

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 à GOUSSAINVILLE FC le 10/10/26

Secteur OUEST

OSNY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 à CERGY PONTOISE FC le 10/10/26

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 à COSMO TAVERNY le 10/10/26

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 à JOUY LE MOUTIER FC le 10/10/26

Secteur SUD

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 centre n° 3 à ERMONT AMS le 10/10/26

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 centre n° 7 à RC ARGENTEUIL le 10/10/26

GONESSE RC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 à SARCELLES AAS le 10/10/26

AJED : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 à SARCELLES AAS le 10/10/26



2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

U8 du 03/10/2026

Secteur OUEST

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 à AUVERS ENNERIE FC le 03/10/26

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à COURDIMANCHE AS le 03/10/26

MONTIGNY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à COURDIMANCHE AS le 03/10/26

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à COURDIMANCHE AS le 03/10/26

OSNY FC : 2^{ème} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à OSNY FC le 03/10/26

Secteur SUD

GONESSE RC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 à MONTMORENCY FC le 03/10/26

ST LEU FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 4 à ARGENTEUIL FC le 03/10/26

U9 du 03/10/2026

Secteur EST

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à FONTENAY FC le 03/10/26

Secteur OUEST

OSNY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC le 03/10/26

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à PIERRELAYE FC le 03/10/26

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à PIERRELAYE FC le 03/10/26

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à PIERRELAYE FC le 03/10/26



Secteur SUD

GAFEPB : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 à ST LEU FC le 03/10/26

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 à CORMEILLAIS ACS le 03/10/26

EAUBONNE FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 à CORMEILLAIS ACS le 03/10/26

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 à CORMEILLAIS ACS le 03/10/26

AMENDES

CERGY PONTOISE FC : Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1^{er} Tour du Festival Foot U13 – centre à CERGY PONTOISE FC du 17/10/26

Amende : 15€

PIERRELAYE FC : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 1^{er} Tour du Festival Foot U13 – centre à CERGY PONTOISE FC du 17/10/26

Amende : 15€

PUISEUX LOUVRES FC : Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur 1^{er} Tour du Festival Foot U13 – centre à CHAUMONTEL LUZARCHES AS du 17/10/26

Amende : 15€

VALLEE DU SAUSSERON : Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur 1^{er} Tour du Festival Foot U13 – centre à PERSAN US du 17/10/26

Amende : 15€

BELLOY ST MARTIN ASC : Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur 1^{er} Tour du Festival Foot U13 – centre à ARGENTEUIL FC du 17/10/26

Amende : 15€

GONESSE RC : Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur 1^{er} Tour du Festival Foot U13 – centre à DEUIL ENGHEN FC du 17/10/26

Amende : 15€

CERGY PONTOISE FC : Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 5 sur 1^{er} Tour du Festival Foot U13 – centre à ARGENTEUIL FC du 17/10/26

Amende : 15€

GAFEPB : Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur 1^{er} Tour du Challenge U10 - centre à ARGENTEUIL FC le 17/10/26

Amende : 15€

PIERRELAYE FC : Forfait non avisé de votre équipe 1 -sur 1^{er} Tour du Challenge U10 - centre à ARNOUVILLE FAS le 17/10/26

Amende : 15€

ADAMOIS O : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 1^{er} Tour du Challenge U10 - centre à MERY MERIEL FC le 17/10/26

Amende : 15€



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE**
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

ARGENTEUIL FC : Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1^{er} Tour du Challenge U10 - centre à ARGENTEUIL FC le 17/10/26
Amende : 15€

FORFAIT GENERAL

CHARS AS : Forfait général de votre équipe U11 après les tours de brassage et pour la suite du critérium et Challenge U11.
Amende : 70€

Prochaine réunion : Lundi 26 Octobre 2026 à partir de 18h00



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 19 octobre 2026

Présents : MM. Huart – Joly – Saïd et Mme Bouazi et Mme Escoignard (comité)

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn
Hors-jeu à la ligne médiane

U13F et U13F Avenir : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

MERY-MERIEL FC

Mail du 13/10/26

U9F

Prise en compte provisoire de votre équipe U9F, nous confirmerons son engagement dès que le nombre de 5 licences sera atteint

U13F

Prise en compte de l'engagement d'une équipe U13F en critérium

BELLOY-ST MARTIN ACS

Mail du 14/10/26

U11F

Prise en compte de l'engagement d'une équipe en plateau foot à 5

ENT BEAUMONT MOURS

Mail du 14/10/26

U11F

Nous prenons en compte le désengagement de votre équipe 2 U11F en foot à 5

Nous prenons en compte l'engagement d'une équipe 2 en critérium U11F à 8

MONTMORENCY FC

Mail du 14/10/26

U13F

Nous prenons en compte le désengagement de votre équipe U13F en critérium à 8

FONTENAY EN PARISIS FC

Mail du 19/10/26

U13F

Nous prenons en compte le désengagement de votre équipe U13F en critérium à 8

BRUYERES-BERNES USM

Mail du 19/10/26

U13F

Prise en compte de l'engagement d'une équipe en plateau foot à 5

RASSEMBLEMENTS ET PLATEAUX

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet DOCUMENTS, et suivre la démarche suivante :

Documents

Formulaires

Féminines

Engagement hors période U7F et U9F

CALENDRIER PLATEAU U7F

Rassemblement 2 : 14 novembre 2026 à
Rassemblement 3 : 8 novembre 2026
Rassemblement 4 : 12 décembre 2026 plateau de Noël
Rassemblement 5 : 30 janvier 2027, (Futsal)
Rassemblement 6 : 13 mars 2027
Rassemblement 7 : 24 avril 2027
Fête du foot féminin : 22 mai 2027

CALENDRIER U9F

Confirmer la disponibilité de vos installations aux dates et horaires annoncée par la commission

PLATEAU N°2

07/11/26 Organisé par le club de **ENT ESSG-FCSAM**

Adresse : *Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien*

Horaire : 11h00

CHALLENGE N°1

21/11/26 Organisé par le club de ???

Adresse
Horaire

PLATEAU N°3

05/12/26 Organisé par le club de **GONESSE RC**

Adresse : Stade Eugène Cognevaut, 3 rue du Commandant Fourneau, Gonesse

Horaire : 10h00

CHALLENGE N°2

12/12/26 Organisé par le club de **Ent BEAUMONT-MOURS**

Adresse : Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson, Beaumont/Oise

Horaire : 9h30

PLATEAU N°4 en Futsal

09/01/27 Organisé par le club de **CERGY-PONTOISE FC**

Adresse : ???

Horaire : ??h??

FESTIVAL FIVE

23/01/27 Organisé par le **DVOF**

Adresse : Le street, 200 chaussée Jules César, Beauchamp

Horaire de début : 10h – Accueil à partir de 9h00

PLATEAU N°5 en Futsal

09/01/27 Organisé par le club de **FOSSES FU**

Adresse : Gymnase Cathy Fleury, 58 rue Victor Hugo, Fosses

Horaire : 9h30

FESTIVAL FUTSAL

06/03/27 Organisé par le **DVOF**

Adresse : Gymnase de la Coussaye, 53 rue de la Coussaye, 95880, Enghien les Bains

Horaire de début : 9h30 – Accueil à partir de 9h00

CHALLENGE N°3

20/03/27 Organisé par le club de **COSMO TAVERNY**

Adresse : Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

Horaire : 9h30

CHALLENGE FINALE

25/05/27 Organisé par le **DVOF**

Adresse :

Horaire :

FESTIVAL EXTERIEUR

01/05/27 Organisé par le **DVOF**

Adresse : Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil

Horaire de début : 9h30 - Accueil à partir de 9h00

FETE DU FOOT FEMININ

22/05/27 Organisé par le **DVOF**

Adresse :

Horaire de début : h – Accueil à partir de h

FESTIVAL BEACH SOCCER

29/05/27 Organisé par le **DVOF**

Adresse :

Horaire de début : h – Accueil à partir de h

PROCHAIN PLATEAU U9F

2ème plateau le 07 novembre 2026

ENTESSG-FCSAM

Horaire :

11h00

Adresses :

Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien

FOOT A 5 – U11F et U13F

INSCRIPTIONS

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet FORMULAIRE (suivre la démarche suivante :

Documents

Formulaires

Féminines

Engagement critères féminins hors période

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours refusés ou les clubs souhaitant intégrer pourront toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes. En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invités à se positionner pour la phase 2.

Formulaire d'engagement Hors Période disponible sur le site du DVOF

FOOT A 8

APPEL FMI et RESULTATS

RAS

U11F – U13F FOOT à 8

A partir du 26/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui désireront un engagement en critérium à 8 pourront le faire que s'il reste de la place dans une poule par catégorie.

Pour les plateaux foot à 5, les clubs pourront s'engager en continu ils ne seront convoqués en plateau que 2 semaines après leur engagement.

En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invités à se positionner pour la phase 2.

Formulaire d'engagement Hors Période critérium disponible sur le site du DVOF

Les clubs suivants sont invités à confirmer leur engagement par mail:

U11F à 8 ou 5

HERBLAY ES

VAFF

MERY-MERIEL FC

PERSAN US 03 , nombre de licences insuffisant

U13F à 8 ou 5

GARGES les GONESSES FC

FONTENAY EN PARISIS FC



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 19 OCTOBRE 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).



ÉVOLUTION DU TEMPS DE JEU – SAISON 2026 / 2027

Le Comité de Direction de la LPIFF a validé la modification du temps de jeu des compétitions futsal nationales et régionales des catégories U16 à Seniors masculines et U18F à Seniors Féminines (modification annoncée dans le PV Futsal de Ligue du 06 juillet 2026).

Le district du Val d'Oise de Football doit donc modifier également le temps de jeu des compétitions départementales correspondantes.

Le Comité de Direction du DVOF lors de sa réunion du 17 juillet 2026 a validé la modification du temps de jeu ci-dessous :

Championnats Seniors et Coupes départementales : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U16 : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U14 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U12 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium U10 : **2 x 20 mn** sans arrêt du chronomètre

COURRIERS CLUBS

850343-Attainville Futsal : Mail du 12-10-26

Pris note de votre problème de FMI pour la rencontre de critérium U10 du 11-10 contre Marcouville City CP, ainsi que pour la rencontre U14 du 11/10 contre Academy 95.

Pris note du résultat des rencontres.

560543-Arnouville CF : Mail du 14-10-26 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre de CVO Futsal contre AJED au samedi 14-11-26.

Accord de la commission.

560814-Futsal Club VLB : Mail du 16-10-26

Pris note de votre problème de FMI pour la rencontre de critérium U12 du 10-10 contre Afs Vauréal.

Pris note du résultat de la rencontre.

560814-Futsal Club VLB : Mail du 16-10-26

Pris note de votre problème de FMI pour la rencontre de critérium U10 du 10-10 contre Montmorency Futsal.

Pris note du résultat de la rencontre.

550552-Sannois Fce : Mail du 18-10-26

Demande de modification de jour et d'horaire :

Critérium U12 : Match n° 79741964 – Sannois Fce 21 / Académie 95 22 : le dimanche 08-11 à 15H00

Critérium U14 : Match n° 79743897 – Sannois Fce 21 / Académie 95 21 : le dimanche 08-11 à 16H30

Accord de la commission.

565605-Akacias Futsal : Mail du 17-10-26 (attestation mairie jointe)

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Charles Grimaud pour les rencontres ci-dessous :

Dimanche 20-12 : Match n° 79267197 : Aks Futsal 1 / AJED 2

Dimanche 17-01 : Match n° 79267219 : Aks Futsal 1 / Académie 95 2

Dimanche 14-03 : Match n° 79508230 : Aks Futsal 2 / AJED 1

La commission reporte les rencontres à une date ultérieure.

565605-Akacias Futsal : Mail du 18-10-26

Réception feuille de match papier du 18-10 contre Bezons Uso 1.



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

561071-Asf Argenteuil : Mail du 18-10-26

Pris note de votre problème de FMI pour la rencontre de challenge U12 du 18-10 contre Parmain Futsal As.
Réception de la feuille de match papier.

551445-Parmain Futsal As : Mail du 19-10-26 (attestation mairie jointe)

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Alain Colas le vendredi 06-11-26.

Proposition de report de la rencontre contre Cergy-Pontoise Fc au dimanche 08-11-26.

Accord de la commission

850889-Montmagny Asfs : Mail du 19-10-26

Proposition pour jouer la rencontre n° **79264496** contre Parmain Futsal le lundi 26-10-26.

Accord de la commission.

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U14

Match n° 79743890 : Academy 95 1 / Attainville Futsal C 21 du 11-10-26

Academy 95 1 : **11 Buts**

Attainville Futsal C 21 : **19 Buts**

CRITÉRIUM U12

Match n° 79741932 : FC VLB 22 / AFS Vauréal 21 du 10-10-26

FC VLB 22 : **6 Buts**

AFS Vauréal 21 : **6 Buts**

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741791 : FC VLB 21 / Montmorency Futsal 21 du 10-10-26

FC VLB 21 : **9 Buts**

Montmorency Futsal 21 : **5 Buts**

Match n° 79741789 : Attainville Futsal C 21 / Marcouville City Cp 21 du 11-10-26

Attainville Futsal C 21 : **2 Buts**

Marcouville City Cp 21 : **3 Buts**

SENIOR D2

Match n° 79508140 : Aks Futsal 2 / Bezons Uso 1 du 18-10-26

Aks Futsal 2 : **8 Buts 3 Points**

Bezons Uso 1 : **4 Buts 0 Point**

CHALLENGE U12

Match n° 79916014 : Asf Argenteuil 2 / Parmain Futsal As 1 du 18-10-26

Asf Argenteuil 2 : **3 Buts**

Parmain Futsal As 1 : **8 Buts**

Parmain Futsal As 1 qualifiée pour le tour suivant.



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

FORFAIT CHALLENGE U12

Match n° 79916013 : Marcouville City Cp 1 / Ent. LSG-RCG 1 du 18-10-26

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de Ent. LSG-RCG 1

Marcouville City Cp 1 qualifiée pour le tour suivant.

Ent. LSG-RCG 1 : **Amende 25€**

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 79264495 : My Sarcelles Futsal 1 / Montigny Lvdb 1 : **le lundi 09-11-26 à 21H30**

Match n° 79264496 : Montmagny Asfs 1 / Parmain Futsal As 1 : **le lundi 26-10-26 à 20H45**

Match n° 79264498 : Parmain Futsal As 1 / Cergy-Pontoise Fc 1 : **le dimanche 08-11-26 à 16H30**

SENIOR D2

Match n° 79508151 : Bezons Uso 1 / Combo Futsal 2 : **le vendredi 13-11-26 à 20H30**

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741987 : Attainville Futsal C 22 / Montmorency Futsal 21 : **le dimanche 22-11-26 à 16H00**

**2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION
DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

CRITÉRIUM U10

Match n° 79740442 : Ent LSG-RCG 21 / Académie 95 21 du 11-10-26

CRITÉRIUM U12

Match n° 79741960 : Avicenne Asc 21 / Sannois Fce 21 du 11-10-26

Match n° 79741962 : Garges Djibson 21 / Marcouville City 21 du 11-10-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 79743894 : Ent LSG-RCG 21 / Marcouville City 21 du 11-10-26



NON RÉCEPTION FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RELANCES

Match n° 79741829 : Asf Argenteuil 2 / Attainville Futsal 1 du 04-10-26

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

Asf Argenteuil 2 : 0 But

Attainville Futsal C1 : 0 But

Asf Argenteuil 2 : Amende = 52€

TIRAGE du 1^{er} Tour

Les rencontres du 1^{er} tour auront lieu :

Semaine 42 du 12-10 au 18-10-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N°REF	CLUB	N°REF	DATE
1	79918646	RACING CLUB EAUBONNE 1 - 565896	23	BEZONS U. SEC. OM. 1 - 530279	10	Mardi 20/10 à 20h45
2	79918647	ACADEMY 95 1 - 565321	19	JEF 1 - 565322	20	Samedi 17/10 à 20h30
3	79918648	FOOT INDOOR LOISIR 1 - 582621	26	PERSANAISE CFJ 1 - 580869	25	Samedi 17/10 à 12h15
4	79918649	ARNOUVILLE C.F. 1 - 560543	15	AJED 1 - 565187	18	Samedi 14/11 à 14h00

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Aks Futsal - Asf Argenteuil - Attainville Futsal C – Cergy-Pontoise Fc - Combo Futsal – Diablots United – FC2M – Futsal Club VLB – Montmagny Asfs – Montigny Lvdb – MSF – Osny United – Parmain Futsal - Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal – Avicenne Asc - Garges Djibson Asc 2 – Goussainville Fc - Marcouville City CP 2

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

INFORMATION CRITÉRIUMS ET PLATEAUX

La commission futsal informe les clubs qu'un contrôle du nombre de licences validées par catégorie sera effectué chaque jeudi matin.

Les équipes dont le nombre de licences valides est insuffisant seront déclarées forfait par la commission futsal et ne pourront participer aux rencontres du week-end.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8 et Feuille de Présence U8.

La feuille de rencontres n'est pas à transmettre au Dvof. Elle sert aux clubs pour la gestion des plateaux.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°2 - Week-end des 07 et 08 Novembre 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 08 Novembre 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	9	Persanaise Cfj (1-2) Academy 95 (1-2-3) Ermont Ams (1-2) Garges Djibson Asc 1 Montmorency Futsal 1
Dimanche 08 Novembre 2026 (coup d'envoi à 11h00)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	8	Afs Vauréal (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Génération Herblay (1-2) Marcouville City CP (1-2)



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 11-10-26

Garges Djibson : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 11-10-26.

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U8 du 11-10-26

Marcouville City CP : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 11-10-26 à Garges Djibson.

Prochaine réunion : Lundi 02-11-26 à 18H30



COMMISSION COUPES

COMITE RESTREINT DU 20 OCTOBRE 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

REPORTS DE MATCHS

La Commission rappelle que les reports de matchs ne peuvent être autorisés qu'en cas de :

- Rencontre prioritaire (championnat, coupes nationales, région) le même jour
- Arrêté Municipal interdisant l'accès aux installations au jour de la rencontre.

Tout autre motif ne saurait être pris en considération.



APPEL À CANDIDATURE - COUPES DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation :

- des **FINALES COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL** qui se dérouleront **LES 05 et 06 JUIN 2027**

Pour une bonne organisation des rencontres, le complexe devra impérativement être muni de à minima :

- ✓ 10 vestiaires équipes
- ✓ 3 vestiaires arbitres
- ✓ 2 terrains

- de la **FINALE DE COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS H** qui se déroulera **LE 19 MAI 2027**

Pour une bonne organisation de la rencontre, le complexe devra impérativement avoir une **tribune et un éclairage homologué**.

- des **FINALES COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL** qui se dérouleront **LE 06 MAI 2027**

Pour une bonne organisation des rencontres, le complexe devra impérativement être muni de à minima :

- ✓ 6 vestiaires équipes
- ✓ 2 vestiaires arbitres
- ✓ 2 terrains

Merci de nous faire parvenir votre candidature par la boîte officielle de votre club.

Par avance, nous vous en remercions



FORFAITS AVISÉS SANS AMENDE

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U15

Marcouville City CP 1 : Forfait. **Vauréal FCM 1** qualifié pour le prochain tour.

COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL - U14

Groslay FC 22 : Forfait. **Ermont AS 22** qualifié pour le prochain tour.

COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL - ANCIENS

Piscop Moisselles AS 31 : Forfait. **Saint-Prix ES 31** qualifié pour le prochain tour.

FORFAITS AVISÉS AVEC AMENDE

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U15

Vemars St Witz FC 1 : Forfait. **Cergy Pontoise FC 1** qualifié pour le prochain tour.

AMENDE

VEMARS ST WITZ : **DEBIT 25,00**. Forfait avisé tardivement.

Bruyeres Bernes USM 21 : Forfait. **Deuil Enghien FC 1** qualifié pour le prochain tour.

AMENDE

BRUYERES BERNES USM : **DEBIT 25,00**. Forfait avisé tardivement.

FORFAITS NON AVISÉ AVEC AMENDE

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U15

Garges FCM 1 : Forfait. **Ermont AS 1** qualifié pour le prochain tour.

AMENDE

GARGES FCM : **DEBIT 25,00**. Forfait non avisé.

La Commission rappelle que toute demande de forfait doit être adressée par la messagerie officielle de votre club au Secrétariat avant le jeudi 12h précédent la rencontre pour les rencontres du samedi et le vendredi 12h pour les rencontres du dimanche.



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

COURRIERS CLUBS

Club **MERY MERIEL FC** : Mail du 14-10-26

Demande de report pour la rencontre 80027396 du 25/10/26 9h30 - Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - Anciens - Persan Portugais ASC 31 – Mery Mériel FC 31, au motif qu'une rencontre du championnat Anciens R3 opposant Méry-Mériel FC 31 à Guerville- Arnouville 31 est programmée ce jour-là.

La rencontre se disputera le 08/11/2026 sur les installations de Persan Portugais

Club **GOUSSAINVILLE FC** : Mail du 16-10-26

Demande de report pour la rencontre 79757251 du 25/10/26 13h30 - Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - U16 - Goussainville FC 21 - Jouy le Moutier FC 21, sans réel motif invoqué.

La Commission autorise le report de la rencontre au 08/11/2026 mais souhaite rappeler les seules conditions acceptables motivant un report de match (voir encadré en première page)

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine réunion : Mardi 27/10/26 à 14h30



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

19 OCTOBRE 2026

REUNION EN VISIO CONFERENCE

Présents : MM JL. Faugeron - J. Letellier - R. Dati - JF. Budet

Assistent : MM C. Macina - A. Ravet

Excusé :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Art. 40.1 du RS

« La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

Art. 30 ter – Evocation par la Commission

« Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas de :

- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF »



EVOCATIONS

REPRISE DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Objet : Match 55731619 du 20/09/2026 Séniors D2 Gr A SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / JOUY LE MOUTIER FC 2

Demande d'évocation formulée par le club de **JOUY LE MOUTIER FC** en date du 29/09/2026, au motif que le joueur **Ahmet C. licence 2545551163** de l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

Le club de **SOISY ANDILLY MARGENCY FC** ayant répondu dans les délais, remerciements

La Commission maintien la recevabilité et le fondement de la demande d'évocation du club de **JOUY LE MOUTIER FC**, le joueur **Ahmet C. licence 2545551163** était bien en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

Le match cité en objet étant le premier match non homologué auquel le joueur **Ahmet C. licence 2545551163** a pris part depuis sa suspension, la demande d'évocation du club de **JOUY LE MOUTIER FC** est recevable.

Ayant été suspendu d'un match à compter du 11 mai 2026 par la Commission Régionale de Discipline à la suite de trois avertissements reçus en trois mois, le joueur **Ahmet C. licence 2545551163** ne pouvait prendre part au **match n° 53526607 GOUSSAINVILLE FC 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC SENIORS D2 Gr B** du 17 mai 2026. La demande d'évocation du club de **JOUY LE MOUTIER FC** est donc fondée.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1** pour en attribuer le gain à l'équipe de **JOUY LE MOUTIER 2** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré) au motif

MODIFICATION RESULTAT

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 : 0 but -1 point

JOUY LE MOUTIER FC 2 : 2 buts, 3 points

FRAIS DE DOSSIER

JOUY LE MOUTIER FC : CREDIT 43,50€

SOISY ANDILLY MARGENCY FC : DEBIT 53,50€

AMENDE

SOISY ANDILLY MARGENCY FC : DEBIT 100€ inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Ahmet C. licence 2545551163** du club de **SOISY ANDILLY MARGENCY FC** à compter du 26/10/2026.

En complément, à la question posée par le club de **SOISY ANDILLY MARGENCY FC** sur la possibilité de faire apparaître les suspensions de joueurs sur la FMI, la réponse appartient aux services de la FFF.



RESERVES

REPRISE DOSSIER DOMONT FC

Objet : Match 79501113 du 10/10/2026 U14 D5 Gr D FRETTOISE ES 21 / DOMONT FC 21.

Réserve formulée par le club de **DOMONT FC** et confirmée le 12/10/2026, faisant état d'une suspicion de fraude sur identité du joueur de **l'ES FRETTOISE 21** inscrit sous le patronyme de **Adam B.** et portant le numéro 11.

A la suite d'éléments complémentaires adressés par le club de DOMONT FC, la Commission confirmant par ailleurs la recevabilité de la réserve exprimée, confirme la convocation auprès des personnes listées ci-dessous, complétés de trois joueurs supplémentaires incriminés dans l'affaire :

La Commission maintien la recevabilité de la réserve déposée et décide de convoquer le lundi 26 octobre 2026 à 19H00 :

- Les arbitres de la rencontre **Ahmed B. licence 2320224832, Eric V. licence 2546548635 et Sabri J. licence 2547511236**
- Le Délégué de la rencontre **Magali B. licence 9605632840**

Pour **DOMONT FC** :

- **Le Président ou son représentant**
- **Sidy T. licence 2311108722**, capitaine, obligatoirement accompagné de son représentant légal
- **Jérôme P. licence 9604598569**, dirigeant responsable

Pour **FRETTOISE ES** :

- **Le Président ou son représentant**, arbitre assistant bénévole
- **Nolan C. licence 9604322552**, capitaine, obligatoirement accompagné de son représentant légal
- **Emmanuel B. licence 9603028153**, dirigeant responsable
- **Adam B. licence 9603952448**, joueur numéro 11, obligatoirement accompagné de son représentant légal
- **Raphael P. licence 9604238022**, joueur numéro 7, obligatoirement accompagné de son représentant légal
- **Rayane H. licence 9603367812**, joueur numéro 9, obligatoirement accompagné de son représentant légal
- **Matteo G. licence 9603917550**, joueur U15, obligatoirement accompagné de son représentant légal

De plus, la Commission après lecture du mail du représentant légal du joueur **Adam B. licence 9603952448** signifiant son désir de ne pas être présent pour cette audition, se permet d'insister et renouvelle son invitation auprès de cette personne considérant que sa présence est indispensable au bon dénouement de ce dossier.

DOSSIER SAINT BRICE FC

Objet : Match 56553982 du 10/10/2026 U15 D2 Gr A ARGENTEUIL RC 3 / SAINT BRICE FC 1.

Réserve formulée par le club de **SAINT BRICE FC** confirmée en date du 14/10/2026, au motif que le nombre de joueurs mutés inscrits sur la feuille de match de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** dépasse le nombre autorisé.

La Commission dit Réserve irrecevable car **confirmée hors délais**.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

FRAIS DE DOSSIER

SAINT BRICE FC : DEBIT 43,50€



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE**
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

RECLAMATIONS

RAS

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

*Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine réunion : lundi 02/11/2026 à 14h.*



COMMISSION INFORMATION ET FORMATION

REUNION RESTREINTE DU 20 OCTOBRE 2026

Présents :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF** :

[Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire](#)

Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

Thomas MESMIN

tmesmin@district-foot95.fff.fr

01.34.08.33.04

**CALENDRIER 2026 / 2027
FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF**

En noir => Formation CDIF / DVOF

En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 20/10/2026

NOVEMBRE 2026

- **Le secrétaire de club :** Samedi 14 Novembre 2026 - 08h00/12h00

DECEMBRE 2026

- **Délégué de terrain :** Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- **Clés de la gestion financière :** Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- **Gérer l'emploi :** Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- **CFI projet club :** Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00

FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.20** sur toutes les tablettes.



Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

LES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

**« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »
EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE**



À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données » de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

- Allez dans paramètres de la tablette.
- Stockage.
- Sélectionnez autres applications.
- Feuille de Match.
- Effacer les données.
- Revenir à la page d'accueil.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

MARDI 20 OCTOBRE 2026

Présents : M. Da Mata - Febvay – Paumier – Plassart - Gomes.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

ATTENTION



Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de ECOUEN : NNI 952050101 et 952050102

M. FEBVAY et M. PAUMIER de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 15 octobre 2026 à 21h00, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

Ville de SARCELLES : NNI 955859904

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 21 octobre 2026 à 14h00, au gymnase Albert CAMUS, rue Raymond RADIGUET pour classement de l'installation.

Ville de AUVERS SUR OISE : NNI 950399902

M. GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 15 octobre 2026 14h00, au gymnase DAUBIGNY, rue Pierre BERGOVOY, pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE**
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

Prochaine réunion : mardi 03 novembre 2026 à 14h15



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Réunion électronique du 20 octobre 2026

Présents : MM. KERHERNO – YALAP – DA COSTA – FEBVAY – PEZIERE.

Il s'agit pour cette Commission de se prononcer sur la recevabilité de la candidature reçue par le Secrétariat du District, pour l'élection en tant que membre du Comité de Direction, qui sera présentée lors de l'**Assemblée Générale Élective du 27 novembre 2026**.

Sont rappelées les dispositions de l'article 16 des Statuts du District, fixant la compétence de la Commission de surveillance des opérations électorales à savoir : est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction [...].

Présentation des Candidatures reçues :

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. [...] Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents Statuts. **Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

La Commission, après avoir examiné la candidature adressée au District proposée par le Président Idriss Traoré, estime que la candidature suivante respecte les conditions statutaires et émet un avis favorable :

C	Nom	Prénom	Numéro de licence	Au titre de
Mme	DUCROS	Valérie	2547156103	Femme Licenciée (article 13.1)

Les membres de la Commission de surveillance des opérations électorales donnent rendez-vous à tous les Clubs pour l'Assemblée Générale Élective, pour exercer la mission qui leur a été confiée.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire de Pontoise dans un délai de cinq années à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2026

Présents : MM. William BATISTA, Frédéric CALLEWAERT, Jules CEIA, Jean-François COCHET, Rudy FOURMANN, Jean-Claude GOUNOT, Jean-Claude GUILLEMET, Kevin HARBONNIER, Paul LAINE, Doru POPESCU et Hugo VINOLO.

Assistent : MM. Daniel LAMS (CRA), José MOREIRA (Comité) et Emmanuel BOISDENNGHIEN (CTA).

Excusés : Mme Valérie CAZENAVE, MM. Jean-Louis DESIREE, Gérard JOYEAU, Florian LARTIGOT, Pascal RENAULT, Pascalyves SOUDER et Antoine VERECQUE.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Suite au décès de M. Jean Pierre LACOUR, la CDA adresse ses condoléances à sa famille et à ses proches.

Direction de l'Arbitrage (DA)

Coupe de France des Arbitres : 107 arbitres val d'oisiens qualifiés pour le deuxième tour.

Récompenses FFF : Réception de 5 arbitres le 6 octobre 2026 au siège du DVOF, honorés pour leur carrière.

Commission Régionale de l'Arbitrage (CRA)

Carton blanc : la CRA rappelle que le carton blanc (exclusion temporaire) ne doit pas être utilisé en compétitions régionales. Pour rappel, le carton blanc n'est pas utilisé sur les compétitions départementales gérées par le DVOF.

Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA)

Label Arbitrage : remise du label Argent à deux clubs le FC Soisy Andilly Margency et l'Entente Beaumont Mours.

Nominations Arbitres : remise des écussons à 15 arbitres formés lors de la FIA S1.

Candidature reçue : par vote la CDA émet un avis défavorable à la candidature de M. DA COSTA P.

Affectation d'arbitres :

- M. GARCIA N. est classé arbitre D1
- M. JOURDAIN R. reste dans la catégorie Jeune Arbitre du District (JAD)

Demandes de changement de catégorie :

- M. VALOISE K. demande son affectation en tant qu'Arbitre du Dimanche Matin => Accord de la CDA.

Dossier M. CHERGUI M.A. : Après réception de l'arbitre, il lui a été rappelé les consignes d'usage des réseaux sociaux.

Dossier M. IBAROUDENE L. : Après lecture du courriel, une réponse sera apportée à l'arbitre.



DIVERS

Taux de renouvellement : 81% (325 licences). Il manque 76 dossiers.

Futsal :

Formation Initiale à l'Arbitrage Futsal : 7 arbitres ont validé le test théorique. En attente d'examen pratique.

Tests physiques : le 17/10/2026 à Attainville.

FAR Futsal : ouverte à tous les arbitres Futsal du DVOF

Formation Initiale à l'Arbitrage (FIA) Football : Session n°2 prévue tous les jours de 10h à 16h du lundi 26 au samedi 31 octobre 2026 au DVOF. A ce jour, 26 arbitres inscrits.

FIA 100% Féminines : en cours d'étude à Gonesse au mois de novembre.

Football pour les enfants : Renouvellement effectué et prochaines formations pendant les vacances d'automne.

Lundi 19 et mardi 20 octobre 2026 de 8h45 à 17h à Jouy Le Moutier

Lundi 26 et mardi 27 octobre 2026 de 8h45 à 17h à Viarmes

Classe Arbitrage :

Ouverture de la classe arbitrage du Lycée Gustave Monod à Enghien pour la saison 2026/2027 le mercredi 7 octobre 2026 au DVOF à 14h.

Présence en visio conférence du parrain de cette promotion : M. Jérôme BRISARD (Arbitre FIFA).

Observations en D3 : premier bilan positif des observations « masquées ».

Filière Arbitrage Régional (FAR) :

Seniors : 10 arbitres

Jeunes : 9 arbitres

Stage des arbitres du Dimanche Matin : Rassemblement le 03/10 à Corneilles en Parisis.

Tests théoriques : Les tests théoriques ont été réalisés via la plateforme Evalbox par catégorie.

03/09 : D1 / AA1 / Espoirs1

10/09 : D2 / Espoirs2

17/09 : D3 / D4 / Espoirs3

01/10 : Dimanche Matin

08/10 : Jeunes

15/10 : Futsal

Tests physiques :

TP n°1 : 12/09 à Méry sur Oise

TP n°2 : 07/10 à Bezons

TP n°3 : 04/11 à Bezons

TP n°4 : 02/12 à Bezons (à confirmer)

Parrainage : 24 parrains / 39 filleuls auxquels viendront s'ajouter les arbitres formés lors des prochaines FIA.

Prochaine réunion sur convocation.